

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VOSGES

EXTRAIT DU REGISTRE
Des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de
LUVIGNY

Nombre de Conseillers en exercice
10

Nombre de suffrages exprimés : **8**

Pour : **8**

Contre : /

Abstention : /

Date de convocation :

06 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 juin à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- M. PRUNIER-DUPARGE Guillaume (Maire)
- M. BEY dit LENOIR (1^{er} Adjoint)
- M. CAMBIER Didier
- M. DUBOIS Vincent
- Mme RAPPOLT Michèle
- M. RAPPOLT Robert
- M. SCHMIDT Jean-Paul
- M. THOMAS Anthony

Absents :

- M. MAGER Dimitri
- Mme TAHOUNCE Mélissa

Démission de M. MARCHAL Hervé au 16.11.2020.

Le conseil a choisi pour secrétaire, M. Vincent DUBOIS (Conseiller Municipal).

Délibérations N° 2025-06-28 :

Adhésions au SMIC88

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du mail de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges* (SMIC88), invitant le conseil à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par :

- Le PETR de la PLAINE DES VOSGES – Siège → VITTEL
- La commune de RAON-LES-LEAU (54)

Il convient de se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

Nombre de suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

Après délibération, le Conseil est POUR l'adhésion des collectivités précitées.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Guillaume PRUNIER-DUPARGE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VOSGES

**EXTRAIT DU REGISTRE
Des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de
LUVIGNY**

Nombre de Conseillers en exercice
10

Nombre de suffrages exprimés : **8**

Pour : **8**

Contre : /

Abstention : /

Date de convocation :

06 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 juin à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- M. PRUNIER-DUPARGE Guillaume (Maire)
- M. BEY dit LENOIR (1^{er} Adjoint)
- M. CAMBIER Didier
- M. DUBOIS Vincent
- Mme RAPPOLT Michèle
- M. RAPPOLT Robert
- M. SCHMIDT Jean-Paul
- M. THOMAS Anthony

Absents :

- M. MAGER Dimitri
- Mme TAHOUNE Mélissa

Démission de M. MARCHAL Hervé au 16.11.2020.

Le conseil a choisi pour secrétaire, M. Vincent DUBOIS (Conseiller Municipal).

Délibérations N° 2025-06-27 :
Marque Principauté de SALM

Le Maire informe l'assemblée que la commune de SENONES a initié le développement de la marque de territoire « Principauté de SALM » dont les objectifs sont les suivants :

- Rassembler les habitants, les rendre fiers
- Attirer de nouveaux habitants
- Développer l'économie
- Développer le tourisme
- Développer la notoriété
- Redorer le passé historique

La marque doit se développer selon deux axes :

- La valorisation de l'identité et de l'image interne : affirmation de l'excellence du territoire en termes de qualité de vie et d'accueil, sa capacité à garder des talents, des entreprises, etc.

- Le rayonnement du territoire et son attractivité : sa capacité à promouvoir son offre et à attirer, d'une manière ponctuelle ou permanente, des personnes, des événements, des entreprises ou des capitaux.

“La Principauté de SALM” est un moyen, un outil, pour faire partager une culture, un récit, une identité collective.

A cet effet, la commune de SENONES a mandaté un bureau de communication qui a défini une entité visuelle, des premiers documents de communication ont été réalisés.

Il est désormais proposé de développer la marque « Principauté de SALM » sur l'ensemble des communes de l'ancien territoire afin de faire le pari audacieux d'unir et de réunir ses forces vives pour partager ensemble un même récit du territoire afin de le porter au-delà de nos frontières, avec force, cohérence et fierté.

Nombre de suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

Après délibération, le Conseil DONNE son accord pour intégrer le projet dont les modalités seront définies ultérieurement par l'ensemble des communes adhérentes.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Guillaume PRUNIER-DUPARGE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VOSGES

**EXTRAIT DU REGISTRE
Des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de
LUVIGNY**

**Nombre de Conseillers en exercice
10**

Nombre de suffrages exprimés : **8**

Pour : **6**

Contre : **2**

Abstention : **/**

Date de convocation :

06 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 juin à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- M. PRUNIER-DUPARGE Guillaume (Maire)
- M. BEY dit LENOIR (1^{er} Adjoint)
- M. CAMBIER Didier
- M. DUBOIS Vincent
- Mme RAPPOLT Michèle
- M. RAPPOLT Robert
- M. SCHMIDT Jean-Paul
- M. THOMAS Anthony

Absents :

- M. MAGER Dimitri
- Mme TAHOUNE Mélissa

Démission de M. MARCHAL Hervé au 16.11.2020.

Le conseil a choisi pour secrétaire, M. Vincent DUBOIS (Conseiller Municipal).

Délibérations N° 2025-06-26 :

Vote des taux 2025 → délibération n° 2025-04-13 du 04.04.2025

-ANNULE ET REMPLACE-

Par mail du 29.04.2025, le Bureau des Finances Locales et de l'Intercommunalité – Direction de la Citoyenneté et de la Légalité de la Préfecture des Vosges demande au conseil de procéder à un nouveau vote des taux. En effet, après analyse de l'Etat 1259 (délibération n° 2025-04-13 du 04.04.2025) concernant le vote des taux d'imposition 2025 de la commune, celui-ci appelle l'observation suivante :

- L'Etat ne respecte pas les règles de lien. En effet, sur l'Etat 1259, la commune augmente ses taux de 5 points (+ 5 ajoutés à chaque taux de référence) au lieu de faire une augmentation proportionnelle en % (x 5 % par exemple).

Nombre de suffrages exprimés : 8

Pour : 6

Contre : 2

Abstention : /

Après délibération, le Conseil DECIDE d'augmenter les taux tels que présentés ci-dessous :

- Taxe foncière (bâti) → + 5 % → 42.32 %
- Taxe foncière (non bâti) → + 5 % → 27.68 %
- Taxe d'Habitation → + 5 % → 25.60 %

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Guillaume PRUNIER-DUPARGE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VOSGES

**EXTRAIT DU REGISTRE
Des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de
LUVIGNY**

**Nombre de Conseillers en exercice
10**

Nombre de suffrages exprimés : **8**

Pour : **8**

Contre : /

Abstention : /

Date de convocation :

06 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 juin à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- M. PRUNIER-DUPARGE Guillaume (Maire)
- M. BEY dit LENOIR (1^{er} Adjoint)
- M. CAMBIER Didier
- M. DUBOIS Vincent
- Mme RAPPOLT Michèle
- M. RAPPOLT Robert
- M. SCHMIDT Jean-Paul
- M. THOMAS Anthony

Absents :

- M. MAGER Dimitri
- Mme TAHOUNE Mélissa

Démission de M. MARCHAL Hervé au 16.11.2020.

Le conseil a choisi pour secrétaire, M. Vincent DUBOIS (Conseiller Municipal).

Délibérations N° 2025-06-25 :

Travaux de maintenance (ONF)

M. le Maire propose au conseil le Programme de Travaux de maintenance parcellaire de l'ONF, pour l'année 2025, qui se compose comme suit :

- Entretien du parcellaire : débroussaillement manuel + mise en peinture – Localisation 15.u et 16.u pour 1 550 euros HT

Nombre de suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

Après délibération, le Conseil REFUSE le programme proposé par l'ONF. Les travaux seront réalisés par une équipe de bénévoles et l'ouvrier communal comme cela a déjà été fait.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Guillaume PRUNIER-DUPARGE



Siège : 2B Avenue du Général Leclerc
94704 MAISONS ALFORT CEDEX
SIRET : 662 043 116 04119

FORÊT COMMUNALE de LUVIGNY

Office National des Forêts
AGENCE TERRITORIALE VOSGES-MONTAGNE
UT RAON L'ETAPE
34, rue de Stalingrad
88110 RAON L'ETAPE
Tél :

Destinataire
COMMUNE de LUVIGNY
10 GRANDE RUE
88110 LUVIGNY

Veuillez trouver ci-dessous en application de l'article D 214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de votre patrimoine forestier.

Ce programme est conforme au document d'aménagement de votre forêt.

Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services forestiers (CNPTSF). Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF).

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE			
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel Localisation : 15.u, 16.u	2,20	KM	
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire : mise en peinture Localisation : 15.u, 16.u	2,20	KM	
Sous-total			1 550,00 € HT
Total : 1 550,00 € HT			

Remarques de la Collectivité

Refus -> Del. n°2025-06-25
du 13.06.2025

Programme non contractuel présenté par votre interlocuteur ONF,
STÉPHANE MARBEHANT

Date : 25/04/2025

Programme reçu le :
Le représentant de la collectivité,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VOSGES

**EXTRAIT DU REGISTRE
Des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de
LUVIGNY**

Nombre de Conseillers en exercice
10

Nombre de suffrages exprimés : **8**

Pour : **8**

Contre : /

Abstention : /

Date de convocation :

06 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 juin à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- M. PRUNIER-DUPARGE Guillaume (Maire)
- M. BEY dit LENOIR (1^{er} Adjoint)
- M. CAMBIER Didier
- M. DUBOIS Vincent
- Mme RAPPOLT Michèle
- M. RAPPOLT Robert
- M. SCHMIDT Jean-Paul
- M. THOMAS Anthony

Absents :

- M. MAGER Dimitri
- Mme TAHOUNCE Mélissa

Démission de M. MARCHAL Hervé au 16.11.2020.

Le conseil a choisi pour secrétaire, M. Vincent DUBOIS (Conseiller Municipal).

Délibérations N° 2025-06-23 :

Ligne de trésorerie (travaux d'aménagement de sécurité routière)

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité routière → dépense prévisionnelle de 23 730.40 euros TTC (travaux + feux + ATD88) et afin de ne pas fragiliser la trésorerie, l'ouverture d'une Ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire est à envisager.

Nombre de suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

Après délibération, le Conseil :

- AUTORISE M. le Maire à ouvrir une Ligne de trésorerie d'un montant de 24 000 euros auprès d'un organisme bancaire afin de couvrir la dépense liée aux travaux d'aménagement de sécurité routière.
- DONNE pouvoir au Maire pour signer tous documents s'y afférents.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Guillaume PRUNIER-DUPARGE



CM DU 13.06.2025

N°2025-06-27 : Marque Principauté de SALM

Le Maire informe l'assemblée que la commune de SENONES a initié le développement de la marque de territoire « Principauté de SALM » dont les objectifs sont les suivants :

- Rassembler les habitants, les rendre fiers
- Attirer de nouveaux habitants
- Développer l'économie
- Développer le tourisme
- Développer la notoriété
- Redorer le passé historique

La marque doit se développer selon deux axes :

- La valorisation de l'identité et de l'image interne : affirmation de l'excellence du territoire en termes de qualité de vie et d'accueil, sa capacité à garder des talents, des entreprises, etc.
- Le rayonnement du territoire et son attractivité : sa capacité à promouvoir son offre et à attirer, d'une manière ponctuelle ou permanente, des personnes, des événements, des entreprises ou des capitaux.

“La Principauté de SALM” est un moyen, un outil, pour faire partager une culture, un récit, une identité collective.

A cet effet, la commune de SENONES a mandaté un bureau de communication qui a défini une entité visuelle, des premiers documents de communication ont été réalisés.

Il est désormais proposé de développer la marque « Principauté de SALM » sur l'ensemble des communes de l'ancien territoire afin de faire le pari audacieux d'unir et de réunir ses forces vives pour partager ensemble un même récit du territoire afin de le porter au-delà de nos frontières, avec force, cohérence et fierté.

Nombre de suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

Après délibération, le Conseil DONNE son accord pour intégrer le projet dont les modalités seront définies ultérieurement par l'ensemble des communes adhérentes.

N°2025-06-28 : Adhésions au SMIC88

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil du mail de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges* (SMIC88), invitant le conseil à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par :

- Le PETR de la PLAINE DES VOSGES – Siège → VITTEL
- La commune de RAON-LES-LEAU (54)

Il convient de se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

Nombre de suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

Après délibération, le Conseil est POUR l'adhésion des collectivités précitées.

N°2025-06-29 : Divers

1) Le devis pour les travaux de réfection de la route forestière du HALBACH a été signé il y a plusieurs mois mais l'entreprise HOUILLON n'a pas donné de nouvelles et n'a pas répondu à nos relances. La question se pose de savoir si l'entreprise est toujours disposée à se déplacer pour un petit chantier, ou s'il faudrait revenir à la décision initiale de refaire une plus grande portion de route, d'autant plus que la route du haut est désormais dans le même état catastrophique que celle du bas. Le maire va de nouveau contacter l'entreprise HOUILLON.

2) L'appartement 3 pièces précédemment occupé par Alexandre SPONNE est en train d'être entièrement repeint par l'ouvrier communal. Il peut dès maintenant être remis en location. Une annonce sera publiée sur le Bon Coin.

3) Planning des travaux pour la pose des feux récompense :

Entreprise J&G bâtiment réalise la tranchée pour permettre le passage des câbles le 16 juin.

Entreprise Receveur fait le raccordement électrique sur le réseau d'éclairage public le 19 juin.

Entreprise WorldPlas pose les feux et panneaux de pré-signalisation le 30 juin.

Rédigé à LUVIGNY,
Le 19 juin 2025

Le Maire,
Guillaume PRUNIER-DUPARGE



COMMUNE DE LUVIGNY

ANNEE 2025

Folio n° 002

CM DU 13.06.2025

M. le Maire propose aux conseillers de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Point n° 7 → Adhésions au SMIC88

Nombre de suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

Après délibération, le Conseil ACCEPTE la proposition de M. le Maire.

Délibérations :

N°2025-06-22 : Approbation Procès-Verbal CM du 04.04.2025

Nombre de suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

Après délibération, le Conseil APPROUVE le Procès-Verbal.

N°2025-06-23 : Ligne de trésorerie (travaux d'aménagement de sécurité routière)

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité routière → dépense prévisionnelle de 23 730.40 euros TTC (travaux + feux + ATD88) et afin de ne pas fragiliser la trésorerie, l'ouverture d'une Ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire est à envisager.

Nombre de suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

Après délibération, le Conseil :

- AUTORISE M. le Maire à ouvrir une Ligne de trésorerie d'un montant de 24 000 euros auprès d'un organisme bancaire afin de couvrir la dépense liée aux travaux d'aménagement de sécurité routière.
- DONNE pouvoir au Maire pour signer tous documents s'y afférents.

N°2025-06-24 : Etat d'assiette des coupes 2025 (ONF)

Se référer à la délibération n° 2024-11-29 du 29.11.2024

N°2025-06-25 : Travaux de maintenance (ONF)

M. le Maire propose au conseil le Programme de Travaux de maintenance parcellaire de l'ONF, pour l'année 2025, qui se compose comme suit :

- Entretien du parcellaire : débroussaillement manuel + mise en peinture – Localisation 15.u et 16.u pour 1 550 euros HT

Nombre de suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : /

Abstention : /

Après délibération, le Conseil REFUSE le programme proposé par l'ONF. Les travaux seront réalisés par une équipe de bénévoles et l'ouvrier communal comme cela a déjà été fait.

N°2025-06-26 : Vote des taux 2025 → délibération n° 2025-04-13 du 04.04.2025

-ANNULE ET REMPLACE-

Par mail du 29.04.2025, le Bureau des Finances Locales et de l'Intercommunalité – Direction de la Citoyenneté et de la Légalité de la Préfecture des Vosges demande au conseil de procéder à un nouveau vote des taux. En effet, après analyse de l'Etat 1259 (délibération n° 2025-04-13 du 04.04.2025) concernant le vote des taux d'imposition 2025 de la commune, celui-ci appelle l'observation suivante :

- L'Etat ne respecte pas les règles de lien. En effet, sur l'Etat 1259, la commune augmente ses taux de 5 points (+ 5 ajoutés à chaque taux de référence) au lieu de faire une augmentation proportionnelle en % (x 5 % par exemple).

Nombre de suffrages exprimés : 8

Pour : 6

Contre : 2

Abstention : /

Après délibération, le Conseil DECIDE d'augmenter les taux tels que présentés ci-dessous :

- Taxe foncière (bâti) → + 5 % → 42.32 %
- Taxe foncière (non bâti) → + 5 % → 27.68 %
- Taxe d'Habitation → + 5 % → 25.60 %

COMMUNE DE LUVIGNY
DÉPARTEMENT DES VOSGES
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE

ANNEE 2025

Folio n° 001

Registre des délibérations du Conseil Municipal
PROCES-VERBAL

CM DU 13.06.2025

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie,
sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des
collectivités territoriales.

**CONVOCATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convier à une session du conseil municipal qui se tiendra le :

Vendredi 13.06.2025 à 20h30
Salle du Conseil - Mairie -

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal séance du 04.04.2025
- Ligne de trésorerie (travaux d'aménagement de sécurité routière)
- Etat d'assiette des coupes 2025 (ONF)
- Travaux de maintenance (ONF)
- Vote des taux 2025 → Etat 1259 (délibération n° 2025-04-13 du 04.04.2025)
- Marque Principauté de SALM
- Divers

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

LUVIGNY, le 06 juin 2025
G. PRUNIER-DUPARGE,
Maire



Étaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- M. PRUNIER-DUPARGE Guillaume (Maire)
- M. BEY dit LENOIR (1^{er} Adjoint)
- M. CAMBIER Didier
- M. DUBOIS Vincent
- Mme RAPPOLT Michèle
- M. RAPPOLT Robert
- M. SCHMIDT Jean-Paul
- M. THOMAS Anthony

Absents :

- M. MAGER Dimitri
- Mme TAHOUNE Mélissa

Démission de M. MARCHAL Hervé au 16.11.2020.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guillaume PRUNIER-DUPARGE, maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture de l'ordre du jour.

Le conseil a choisi pour secrétaire, M. Vincent DUBOIS (Conseiller Municipal).